

DEC162938DR06

**Décision portant délégation de signature à Claire François et Viviane Jelski pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS76 intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique**

#### **LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant création de l'unité UPS76, intitulée Institut de l'Information Scientifique et Technique ;

**Vu** la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS76 intitulée INIST ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Claire François**, Ingénieur de Recherche CNRS, responsable de pôle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

##### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Claire François, délégation est donnée à **Viviane Jelski**, Assistant Ingénieur CNRS, coordinatrice du secteur "gestion des dépenses" **jusqu'à concurrence de 50 000€**, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

##### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

##### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1<sup>er</sup> janvier 2016

La directrice d'unité par intérim

Isabelle Kauffmann